

ENGINS DE CHANTIER - OPTION TRAQUEUR

Une protection qui peut rapporter gros

La solution d'assurance d'ALBINGIA pour les engins de chantiers équipés par TRAQUEUR

Pourquoi protéger les engins de chantier ?

Les entreprises de BTP sont régulièrement victimes de vols de matériels et engins de chantier et sont confrontées à des voleurs de plus en plus expérimentés.

Sur un chantier, comme sur un parc, tout se vole : des outils tels que les compresseurs, groupes électrogènes, marteaux piqueurs, bétonnières..... aux gros engins tels que les tractopelles, grues, engins sur parc...

1 entrepreneur sur 3 est victime de vols de matériels, matériaux ou engins de chantier. Ces vols représentent **plus de 2% du chiffre d'affaires** des entreprises.

=> Les voleurs ont découvert un marché lucratif en plein développement : les engins de chantier.

Pourquoi le vol d'engins de chantier est-il en augmentation ?

- ▲ Une valeur du matériel **très attractive** (de 9.000 euros à plus d'1 million d'euros).
- ▲ Une **forte demande** sur les marchés parallèles, y compris en pièces détachées.
- ▲ Des machines de BTP **parfois sans numéro d'immatriculation**.
- ▲ Une **sécurité «anti-vol»** souvent **faible** sur les chantiers.
- ▲ Des **voleurs de mieux en mieux organisés et renseignés**.

EXEMPLE :

A Briè-Comte-Robert (77), au cours de la nuit, un chargeur Caterpillar est dérobé sur un chantier. Au matin, le chef de chantier découvre le vol dépose plainte et en informe Traqueur. Le système après-vol de l'engin est immédiatement activé et la traque débute. L'engin repéré, les forces de l'ordre découvrent à 12h40, le chargeur sur la voie publique dans la commune de Neuville sur Oise (95). Il est posé sur une remorque d'une société spécialisée dans la construction et l'entretien des infrastructures de transport. L'enquête va révéler que cette remorque a été volée quelques jours plus tôt sur le même chantier mais, n'étant pas équipée Traqueur, elle était restée aux mains des voleurs jusqu'à ce que Traqueur guide les forces de l'ordre vers elle. Les deux engins sont rapatriés sur le chantier et reprennent leur service.

Quelles sont les conséquences pour les entreprises ?

- ▲ Ces vols engendrent souvent un **retard** voire un **arrêt de chantier**, **désorganisant** ainsi l'entreprise et **dégradant son image** de marque.
- ▲ **Les conséquences financières** peuvent être lourdes pour l'entreprise (remplacement du matériel volé, réparations, pénalités pour retard sur un chantier) et peser sur son contrat d'assurance : **augmentation de prime**, des **franchises vols**, **résiliation** du contrat...



Que propose Albingia ?

- ▲ **L'installation d'un système de détection TRAQUEUR, pour les matériels et engins assurés au titre d'un contrat Bris de Machine ALBINGIA** (engins mobiles ou non, quel que soit le type de chantier et engins de Travaux Publics).

ALBINGIA a signé un protocole avec la société TRAQUEUR, qui :

- ▲ s'engage à équiper les assurés d'ALBINGIA à un **tarif préférentiel** très attractif,
- ▲ remboursera les frais engendrés par l'installation du boîtier de détection, si l'engin n'est pas retrouvé dans les 30 jours suivant la déclaration de vol (Garantie «**retrouvé ou remboursé**»).

Leader en détection et récupération de véhicules volés (94 % des véhicules volés sont récupérés dans un temps moyen d'1/2 journée), TRAQUEUR a conclu un partenariat avec les forces de l'ordre. Fonctionnant par signaux radios, les boîtiers installés par TRAQUEUR permettent de détecter les véhicules volés, y compris à l'intérieur d'un bâtiment, d'un container ou en sous-sol, dans plus de 30 pays.

Pour que ces boîtiers puissent être installés sur les engins, un formulaire de souscription Traqueur devra être complété par vos soins, directement sur internet : (<https://traqtech.groupeetraqueur.fr/eamede> - Code ALBINGIA IR021)

Vous pourrez contacter Traqueur en cas de vol 24h/24, 7jrs/7 au 0825 872 783 et pour toutes informations au 01 56 97 70 69, du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures.

Pourquoi assurer son matériel auprès d'Albingia ?

- ▲ **Une solution d'assurance complète** : un contrat Tous Risques Sauf, y compris le vol et le vandalisme.
- ▲ Une garantie «Frais de retraitement/rapatriement» de l'engin volé.
- ▲ **Un contrat sur-mesure**, tenant compte des moyens de protection et de détection mis en place par l'assuré : Si le matériel assuré est équipé d'un détecteur TRAQUEUR, l'assuré bénéficie :
 - => D'une **réduction de la prime**
 - => D'une **garantie «Frais Supplémentaires»** - Exemple : pour la location de matériel de remplacement.
 - => De la **suppression de la franchise vol**,

Expert depuis plus de 100 ans sur ce créneau, **ALBINGIA** est aujourd'hui l'un des **leaders** sur le marché français en assurance d'engins et matériels de chantier.

www.traqueur.fr

www.albingia.fr



www.albingia.fr